

ANNEXE

PARLEZ-MOI COMPTE ADMINISTRATIF 2023 !

Budget Annexe SPIC Cimetières



*Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles
du Compte Administratif 2023.*

SOMMAIRE

I	Quelques notions pour mieux comprendre le compte administratif	Page 3
II	Compte administratif du budget annexe : Spic Cimetières	
	<u>Vue d'ensemble : Service du Spic Cimetières</u>	Page 4

Cette note de présentation brève et synthétique répond à l'obligation de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales qui vient compléter cette obligation.

I. Quelques notions pour mieux comprendre le compte administratif

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par chacun des budgets entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le Compte de Gestion élaboré par le trésorier. Le Compte Administratif et le Compte de Gestion seront proposés à l'approbation du conseil Municipal lors de la séance du 15 avril 2024.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des impôts directs locaux, les dotations.

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Les opérations réelles : se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre : exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

II. Compte administratif du budget annexe : Spic Cimetières

Vue d'ensemble : Budget Annexe Spic Cimetières

La commune de Bouc Bel Air dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son Service Public Industriel et Commercial (SPIC) dédié à la gestion des caveaux dans les différents cimetières de la commune.

Quelques chiffres clés du compte administratif du Spic Cimetières en 2023 :

- **En recette d'exploitation**

Un réalisé de 25 440.00 €

- **En dépense d'exploitation**

Un réalisé avec reprise des résultats reportés de 80 863.80 €

Soit un résultat définitif en Section d'Exploitation de – 55 423.80 euros.

- **En Recette d'investissement**

Un réalisé de 25 440.00 €

- **En dépense d'investissement**

Un réalisé avec reprise des résultats reportés de 36 438.70 €

Soit un résultat définitif en Section d'Investissement de – 10 998.70 €

Soit un résultat de clôture déficitaire de 66 422.50 € pour l'exercice 2023.

Ce compte administratif annexe est le seul articulé autour **d'une gestion de stock.**